



# **PROCÈS-VERBAL**

**Séance du 12 décembre 2016**

Présidence : Mme Christine TROLLIET

**1. Appel : 89 Conseillères et Conseillers sont présents**

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT, Mmes les Municipales Roxane FARAUT LINARES, Stéphanie SCHMUTZ et Fabienne FREYMOND CANTONE, MM. les Municipaux Maurice GAY, Vincent HACKER et Claude ULDRY

VUILLE Nathalie, secrétaire – DUCRY Jean-Marc, huissier

Excusés : BUCHS Patrick, CARRARD Raymond, ETHENOZ-DAMOND Gabrielle, KARCHER Christian, KIRCHNER Volker, LUGEON Séverine, MIEVILLE-BLONDEL Michèle, PERRIN Christian, WILLI Bernhard

Absents : NICOLE Willy, TUIMIL Sandra

**2. Procès-verbal de la séance du 14 novembre 2016**

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

**3. Approbation de l'ordre du jour**

L'ordre du jour reçu ne soulevant aucune remarque, il est adopté.

**4. Communications du Bureau**

- Mme la Présidente rappelle qu'une deuxième séance est agendée au mardi 13 décembre. Vu l'ordre du jour, elle pense qu'une seule séance devrait avoir lieu. Elle demande à chaque Conseiller de veiller à être clair et concis dans sa prise de parole. Cette séance sera suivie de la traditionnelle verrée de Noël offerte par la Municipalité.
- Le Bureau a reçu la lettre de démission de M. David VOGEL pour le 13 décembre à minuit dont elle donne lecture. Il sera remplacé lors de la prochaine séance.
- Le Bureau a reçu une pétition signée par des opposants au projet d'immeuble de l'EVAM destiné au logement de requérants d'asile à la rue St-Jean. La pétition est remise au 1<sup>er</sup> nommé de la commission des pétitions, M. Dominique KARLEN, qui sera chargé de statuer sur celle-ci.
- Nous avons également reçu deux recours au PPA « En Clémenty » de la communauté des copropriétaires d'étages de la PPE Les Magnolias et de Patrick et Valérie Biehler. Ces deux recours ont été transmis au Service de l'urbanisme.
- Mme la Présidente donne des précisions concernant l'information. Les éléments suivants ont été validés par la juriste cantonale : les membres des commissions sont soumis au secret de fonction conformément aux articles 40d et i de la Loi sur les communes, le travail des commissions ainsi que leurs rapports sont sous embargo jusqu'à leur vote à la séance du Conseil communal. Il en va de même avec les réponses municipales aux interpellations et le procès-verbal de la séance précédente. Les décisions et résultats des votes sont transmissibles dès l'issue du Conseil. Pour le reste, la communication est libre. La Municipalité peut communiquer sur les objets déposés au Conseil, à moins que des intérêts publics ou privés prépondérants s'y opposent, selon l'article 16 de la Loi sur l'information. Les Conseillers sont libres de communiquer sur les objets qu'ils veulent déposer. S'agissant des Conseillers qui n'apprécient pas de lire en tout premier lieu dans la presse ce qui va être proposé, il s'agit d'une question de sensibilité personnelle, mais aucune loi ne s'y oppose. Le Conseil pourrait se doter d'un code déontologique ou d'une charte éthique à ce sujet, mais il s'agirait de se mettre d'accord et que tous acceptent de s'y tenir, car aucune base juridique ne pourrait être mise en avant en cas de non-respect.
- Une présentation « Objectif logement » précédera la prochaine séance du Conseil.

## **5. Communications municipales**

Mme la Municipale Fabienne FREYMOND CANTONE informe le Conseil que les trois musées de Nyon seront ouverts et gratuits les 1<sup>er</sup>, 2 et 3 janvier 2017, soit deux jours de plus qu'habituellement.

M. le Municipal Maurice GAY répond à M. Philippe BEURET qui avait des soucis de vision de l'écran lors des votes. Des réglages ont été faits concernant l'écriture des noms des Conseillers, et le beamer réglé. Si cela ne suffit pas, il l'encourage à venir prendre contact avec lui à l'issue de la séance, il y aurait encore quelques pistes à étudier, comme l'éclairage de la salle.

Mme la Municipale Roxane FARAUT LINARES informe le Conseil, concernant les vélos en libre-service, que le recours pendant a été défini comme irrecevable par le Tribunal en date du 14 novembre 2016. Cet arrêté peut encore faire l'objet d'un recours au Tribunal Fédéral dans un délai de 30 jours, soit jusqu'au 15 décembre. Néanmoins, la procédure d'appel d'offres peut être engagée dès à présent. Les deux offres réceptionnées ont pu être ouvertes et l'évaluation a débuté. Le comité d'évaluation sera sollicité ces prochains jours, les choix et réponses aux soumissions pourront être finalisés d'ici fin janvier et les contrats élaborés courant février. Elle répond également à M. Fabien HERITIER concernant le parking vélos côté Jura de la gare, saturé. Elle note toutefois, qu'il reste tous les jours des places disponibles sur les supports non couverts le long du mur de l'As de Pique. Pour encourager l'usage de ces places et, en attendant la construction de la station vélos, ils étudient actuellement la possibilité d'installer des abris modulables pour transformer ces places en places couvertes. Enfin, elle répond à M. Yvan RYTZ au sujet du bois recyclé. Depuis l'ouverture de la déchèterie de l'Asse, le bois de récupération est livré chez Retripa à Crissier. Ce bois est brûlé dans la centrale de chauffe qui alimente en chauffage, entre autres, la commune de Crissier.

Mme la Municipale Stéphanie SCHMUTZ informe le Conseil que l'exemplaire du journal « Quartiers solidaires » a été distribué aux Conseillers car ce numéro est consacré au programme quartier solidaire des Tattes d'Oie, qui a débuté en 2013 et se terminera en 2018. Une description détaillée des activités proposées dans ce quartier figure dans ce numéro. Elle répond également à M. Alexandre DEMETRIADES qui s'inquiétait du bruit de larsen et de celui de la ventilation lors des séances. Concernant cette dernière, le débit d'air a été limité et les éléments tels que poubelles ou flip chart, qui se trouvaient devant la sortie d'air, ont été enlevés. Concernant le larsen, celui-ci, selon MDM qui sonorise les séances, était probablement dû à deux éléments : premièrement aux haut-parleurs qui sont désormais mal placés depuis le changement d'orientation de la salle, ainsi qu'aux micros. Des haut-parleurs sur pied ont été installés en test, ainsi que de nouveaux micros, plus longs. Par ailleurs, certains Conseillers ne parlent pas correctement dans le micro.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT donne quelques informations au sujet du centre sportif de Colovray. Une collaboration était envisagée avec l'UEFA, un partenariat qui aurait permis de créer un centre des congrès, un hôtel et en même temps de financer une bonne partie du projet de centre sportif. Il a rencontré récemment le nouveau président, M. Aleksander Ceferin, et une séance du comité exécutif s'est tenue la semaine passée. Le président lui a confirmé que ce n'était actuellement pas une priorité pour l'UEFA de financer un centre sportif en investissant dans un complexe qui aurait pu accueillir des congrès ainsi qu'un hôtel. Après cette période d'incertitudes liée aux turbulences qui ont eu lieu à la FIFA et par ricochet à l'UEFA, la Municipalité doit revoir les variantes possibles. Dès janvier, le groupe de travail qui existait, va être remis à l'ouvrage, piloté par M. le Municipal Claude ULDRY, auquel les municipaux des sports et de l'urbanisme seront associés. Le plan B, qui existait, sera étudié ainsi que d'autres variantes qui tiendront compte de cette décision de l'UEFA. Ce projet sera évalué dans le cadre de la finalisation du programme de législature en cours d'élaboration.

## 6. **Rapport N° 15 concernant le plafond d'endettement pour la législature 2016-2021.**

Rapporteur : M. Luciano DE GARRINI

La discussion est ouverte.

M. Yvan RYTZ signale que le groupe des Verts accueille favorablement toute politique qui n'impacte pas négativement les générations futures, qu'il s'agisse de décisions en matière de protection de l'environnement, d'écosystèmes, de biodiversité, de justice sociale, de respect des minorités, mais également en matière de politique économique et financière. A ce titre, ils sont favorables au maintien d'une dette de la ville qui soit supportable sur l'échelle de temps d'une génération et soutiennent le choix de la Municipalité de faire cet autofinancement sur 30 ans comme effort maximal à consentir dans les investissements publics. Encore faut-il que ces investissements, à l'origine de ces dettes, soient des projets qui portent une durabilité forte. Cela étant, le choix de la marge d'autofinancement fait par la Municipalité à hauteur de CHF 12 millions par année est pour le moins conservateur. Si la Municipalité avait pris comme moyenne la base des années 2012 à 2015, ce ne serait pas CHF 12 millions mais CHF 16 millions par année qui auraient pu être gardés. Ainsi, le plafond d'endettement qui aurait pu être fixé, ne serait pas à CHF 360 millions mais à plus de CHF 500 millions. Ce chiffre rejoint également celui énoncé dans le rapport de la COFIN qui reprend un autre modèle de calcul consistant à multiplier par 250 les recettes courantes de la dernière année de la législature et on se retrouverait également avec un plafond de l'ordre des CHF 500 millions. Il y a donc une marge certaine avant d'arriver à une situation qui pourrait être jugée comme difficile au niveau des finances. Les Verts saluent cette prudence mais n'accepteront pas ce plafond comme seule excuse pour renoncer à des projets d'importance pour l'ensemble de la population nyonnoise. Quand on voit la nouvelle de ce soir avec la décision de l'UEFA, il s'avère plus difficile que prévu de faire des partenariats public-privé. Les Verts relèvent, en outre, qu'il existe une certaine velléité dans ce Conseil à trouver des ressources de financement alternatives au point d'impôt, car on sait qu'elles ne sont pas soumises à la péréquation. En même temps, une majorité de cette assemblée refuse l'achat de terrains, pourtant à haute valeur stratégique, et quand il s'agit de valoriser des terrains déjà achetés, ils refusent d'engager des chefs de projet. Les Verts vont donc soutenir ce plafond d'endettement, tel que proposé par la Municipalité, mais n'hésiteront pas à demander une modification en cours de législature si, au lieu de devenir un frein à l'endettement, il se transformait en frein à l'investissement de biens publics.

M. Christian UDASSE n'est pas d'accord avec ces propos pour la bonne raison, qu'en relisant le rapport de la COFIN, il n'est pas fait mention des difficultés actuelles que subit l'économie suisse et nyonnoise. Il n'est malheureusement nullement fait mention du nombre de chômeurs qui ne cesse d'augmenter dans notre cité et ailleurs. De ce fait, pour lui, c'est un déni de réalité qui a été fait par la COFIN, sans le vouloir. Il fallait tenir compte de ce facteur très important qui va nous soumettre à des pressions énormes. Augmenter le point d'impôt est très facile, mais il y aura bientôt beaucoup de personnes qui ne paieront plus d'impôts et il faut en tenir compte. Un plafond d'endettement c'est soit dépenser CHF 360 millions sur les cinq ans, ou faire très attention, année après année, en fonction de la situation économique extérieure à la commune. Il voulait rendre les Conseillers attentifs à ce point et pour sa part s'abstiendra de voter ce plafond.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 82 oui, 1 non et 5 abstentions :

1. d'adopter le plafond d'endettement consolidé de 390 millions de francs pour la législature 2016-2021, soit :
  - a. 360 millions de francs de plafond d'endettement ;
  - b. 30 millions de francs de plafond de cautionnement ;
2. d'autoriser la Municipalité à emprunter jusqu'à ce que l'endettement consolidé atteigne le montant maximum autorisé ;

3. de déléguer à la Municipalité la compétence de déterminer le choix du moment, ainsi que les modalités de l'emprunt (selon art. 4, al. 7 de la Loi sur les communes).

**7. *Rapport N° 22 concernant le budget 2017. Budget de fonctionnement - Crédits d'extensions des Services industriels - Plan des investissements 2017-2021.***

Rapporteur : M. Luciano DE GARRINI

Mme la Présidente explique la procédure : la discussion générale sur le budget sera ouverte, puis le budget sera discuté et voté chapitre par chapitre. Si la parole n'est pas demandée, le chapitre sera considéré comme accepté. Finalement, les crédits d'extensions des SI et le plan d'investissements seront discutés. Une votation finale sur l'ensemble du budget aura lieu à l'issue de la discussion finale.

La discussion générale est ouverte.

M. Régis JOLY fait remarquer que depuis quelques années, les charges exogènes cantonales ne cessent de croître, réduisant chaque année un peu plus la marge de manœuvre des communes vaudoises en général et de la commune de Nyon en particulier. Il demande à la Municipalité ce qu'elle entend entreprendre auprès du Conseil d'Etat ou via l'Union des Communes Vaudoises pour que cet état de fait change. Il rend attentifs toutes les Nyonnaises et Nyonnais à garder cette situation à l'esprit lorsqu'il s'agira d'élire les Députés au printemps prochain.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT remercie le Conseiller Joly d'avoir mis le doigt sur un souci de la Municipalité. Il convient que la péréquation pose un certain nombre de questions et l'augmentation de la facture arrive sans qu'on ait beaucoup de marge de manœuvre. Cette année, elle représente 8 points d'impôts pour notre commune. La situation est certes assez particulière, mais il précise que, précédemment, la facture sociale était payée à raison d'un tiers par les communes et deux tiers par le canton. Quand le canton a connu des difficultés financières, les communes, par solidarité, ont été d'accord que le montant soit de moitié-moitié. Il se trouve qu'il s'agit d'une charge dynamique, c'est-à-dire qu'elle augmente avec des lois votées, notamment par rapport au chômage, où l'on a diminué les prestations, ce qui a engendré un report sur des prestations sociales cantonales et que les communes ont vu la charge augmenter. Il a été décidé avec l'UCV et l'ADCV, après négociation avec le canton, que toute nouvelle augmentation de la facture sociale sera facturée à raison de deux tiers pour le canton et un tiers pour les communes, mais le socle de base reste à 50-50. Il en résulte inéluctablement une augmentation qui devrait se stabiliser. En ce qui concerne la péréquation, Nyon fait partie, avec Pully et quelques autres communes, des communes considérées comme riches par rapport à beaucoup d'autres. Comme il s'agit de trouver des accords avec les autres communes du canton, il est très difficile de faire entendre à ceux qui se considèrent comme pauvres que nous puissions nous plaindre ou espérer autre chose. Si nous appelons à la solidarité, le message a peu de chance de passer. Ils essaient de réfléchir pour voir si, comme c'est le cas de Mies, il ne faudrait pas avoir un plafond de la contribution d'une commune par rapport à cette péréquation. Cela fait partie de propositions qu'il souhaite discuter avec le service des finances de la ville pour voir comment faire pour que la charge péréquative reste équitablement supportable pour une commune. Malheureusement, la réponse habituelle est qu'il suffit d'augmenter les impôts puisque Nyon est la ville qui a le taux d'impôts le plus bas du canton. On est dans une minorité de communes riches, face à d'autres qui ont des situations correctes, voire difficiles. Aujourd'hui, Nyon n'a pas la possibilité de trouver un écho favorable auprès des autres communes vaudoises, par contre, il pense que l'on doit mieux défendre notre position et un certain nombre de communes sont dans le même cas. Il faudrait imaginer avoir une sorte de plafonnement par rapport au point d'impôt au titre de la péréquation ou de la facture sociale. Finalement, on a un retour de la péréquation par rapport à notre rôle de ville-centre, mais ce retour est insuffisant par rapport à toutes les charges. La situation est délicate et il n'y a pas de solution immédiate, mais c'est une préoccupation certaine pour la Municipalité.

La parole n'est plus demandée.

La discussion chapitre par chapitre est ouverte.

Si la parole n'est pas demandée, le chapitre sera considéré comme accepté.

<b>Chapitre 1</b>	<b>Administration générale</b>	<b>pages 12 à 28</b>
<b>Charges</b>	<b>CHF 21'439'175.-</b>	<b>Revenus CHF 4'146'010.-</b>

La discussion est ouverte.

M. Pierre GIRARD intervient à propos de la page 12 du fascicule du budget, concernant la ligne 102.3060.00, à savoir les frais de représentation de la Municipalité. Au budget 2016 figurait CHF 71'500.-, au budget 2017 CHF 74'500.-, soit une augmentation de CHF 3'000.-. Il invite les Conseillers à revenir au dernier Conseil du 14 novembre au cours duquel était soumis le préavis N° 6. Il concernait le taux d'activité et indemnités des membres de la Municipalité. En fait, il était question, entre autres, de la ligne de compte qu'il vient de citer puisque la Municipalité proposait de l'augmenter de CHF 3'000.- pour les frais liés à des représentations hors des cantons de Vaud et Genève. Cette demande lui a été refusée par le Conseil suite à l'amendement proposé par la commission qui a étudié ce préavis. C'est donc avec une certaine surprise qu'il constate que la Municipalité avait déjà porté ces CHF 3'000.- au budget 2017. Si on lit ces chiffres dans le sens strict et selon les règles établies, on peut comprendre que la Municipalité a déjà porté CHF 3'000.- de plus au budget et, par le préavis N° 6, elle nous demandait encore une fois CHF 3'000.- de plus. Donc, on a déjà biffé ce montant lors du dernier Conseil mais en votant ce budget tel que présenté, la Municipalité aura tout de même ces CHF 3'000.-. Si on veut être sûr que cet argent ne sera pas dépensé, il faudrait déposer un amendement pour biffer cette somme. Il ne le fera pas, parce qu'il pense que la Municipalité a compris le message donné par le Conseil et, elle doit bien admettre que son préavis était bien mal fichu, selon ses termes, puisqu'elle a déjà mis au budget un montant qu'elle nous demande.

Il ne déposera pas d'amendement, parce qu'il met ce préavis en parallèle avec un autre préavis qui était « très mal fichu », cette fois selon les termes de notre Syndic. Il parle du préavis N° 13 demandant d'approuver les indemnités et vacations du Conseil communal et qui nous a occupés aussi lors de notre dernière séance. Il fallait, entre autres, accepter une augmentation des frais de fonctionnement du Conseil de CHF 3'250.- pour 2016 et de CHF 6'500.- dès 2017. Monsieur le Syndic est intervenu deux fois au sujet de ce préavis, tout d'abord pour nous dire que cela n'était pas correct qu'un préavis soit déposé par le Bureau puisque seule la Municipalité a la compétence pour le faire. Ensuite, en fin de séance pour nous dire que ce préavis était bien mal fichu puisque nous acceptons une dépense supplémentaire pour l'exercice en cours qui se termine le 31 décembre et les années suivantes. Il estimait la décision inapplicable. Il a senti notre syndic assez satisfait de l'occasion qui lui était donnée pour tancer le Conseil par rapport à l'incohérence de sa décision. Il tient juste à rappeler que nous avons décidé d'accepter les conclusions du préavis N° 13, soit les émoluments et vacations proposés pour la législature 2016-2021 selon l'annexe (donc y compris l'augmentation de CHF 6'500.-) et une augmentation de dépense de CHF 3'250.- pour cette année. Ce qui, à son avis est parfaitement acceptable, le montant indiqué au budget pouvant être corrigé lors du bouclage des comptes.

Ce soir, M. Girard est assez satisfait. Avec l'idée que chaque dépense supplémentaire non inscrite au budget doit être compensée, il peut annoncer qu'on a déjà trouvé CHF 3'000.- de compensation pour l'an prochain, reste à trouver CHF 3'500.-, au pire il suffit que le cumul de 175 d'entre nous renoncent à leurs jetons de présence et ainsi le Conseil assumerait pleinement sa décision pour le préavis N° 13 !

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT lui répond avec plaisir en précisant que les budgets ont été élaborés avant la décision du Conseil et que ces CHF 3'000.- avaient été mis en cohérence avec ce qu'ils demandaient. Il n'y a pas de doublons. En ce qui concerne le préavis élaboré par le Bureau du Conseil, la Présidente lui a demandé ce qu'elle devait faire suite à ces conclusions qui n'étaient pas correctes et, dans un esprit de solution, il lui a fait savoir que, vu ce qui avait été écrit dans le préavis et en tenant compte du contexte, ils allaient être facilitateurs et faire en sorte que, dans un bon esprit, il n'y ait pas besoin de refaire un préavis. Vu les montants, le Service des finances allait tenir compte de l'esprit et adapter les budgets

en tenant compte des décisions du Conseil. Il n'était pas intervenu sur l'épisode des CHF 3'000.-, il pourrait volontiers le faire et expliquer la demande. Il pense que cela n'est pas nécessaire, d'autant qu'il est presque le seul visé par ces dépenses, étant le seul qui voyage à l'étranger pour représenter la commune. Il signale que toutes les autres villes de Suisse romande ont des syndics qui voyagent aussi et il pense que Nyon est la seule ville qui n'indemnise pas son représentant à l'étranger. Il prendra sur lui ce type de dépenses, par contre il n'est pas certain que ses successeurs soient d'accord de le faire.

Mme la Présidente confirme que le Service des finances a fait le nécessaire.

La parole n'ayant pas demandé de modification, le chapitre est considéré comme accepté.

<b>Chapitre 2</b>	<b>Finances</b>	<b>pages 29 à 32</b>
<b>Charges</b>	<b>CHF 35'016'569.-</b>	<b>Revenus</b> <b>CHF 118'708'313.-</b>

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, le chapitre est accepté.

<b>Chapitre 3</b>	<b>Domaines et bâtiments</b>	<b>pages 33 à 44</b>
<b>Charges</b>	<b>CHF 13'605'830.-</b>	<b>Revenus</b> <b>CHF 4'383'124.-</b>

La discussion sur l'amendement est ouverte.

M. Pierre GIRARD intervient concernant le sous-chapitre 355, bâtiment du patrimoine financier. Il s'intéresse aux revenus, ligne 355.4231.12, loyer du bâtiment Champ-Colin 8, ancienne parcelle Lude, acquise il y a peu. On trouve un montant de CHF 60'000.- de revenus avec comme explication « Encaissement du loyer jusqu'à la fin du bail, 31 mars 2017 ». Or, lors du préavis N° 253, on annonçait un loyer de CHF 240'000.-/an pour le locataire qui resterait sur place. La question a été posée au Service des finances qui a répondu qu'une renégociation du bail était en cours. Il souhaite savoir ce qu'il en est à ce jour.

M. le Municipal Claude ULDRY lui signale qu'un rendez-vous est prévu mercredi de la même semaine pour discuter de ce renouvellement.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close, le chapitre est accepté.

<b>Chapitre 4</b>	<b>Travaux et environnement</b>	<b>pages 45 à 54</b>
<b>Charges</b>	<b>CHF 24'749'060.-</b>	<b>Revenus</b> <b>CHF 14'376'537.-</b>

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, le chapitre est accepté.

<b>Chapitre 5</b>	<b>Instruction publique et cultes</b>	<b>pages 55 à 60</b>
<b>Charges</b>	<b>CHF 1'842'350.-</b>	<b>Revenus</b> <b>CHF 1'003'100.-</b>

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, le chapitre est accepté.

<b>Chapitre 6</b>	<b>Police</b>	<b>pages 61 à 66</b>
<b>Charges</b>	<b>CHF 17'953'055.-</b>	<b>Revenus</b> <b>CHF 4'314'100.-</b>

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, le chapitre est accepté.

**Chapitre 7      Affaires Sociales      pages 67 à 76**  
**Charges      CHF 48'218'028.-      Revenus CHF 5'406'850.-**

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, le chapitre est accepté.

**Chapitre 8      Services Industriels      pages 77 à 83**  
**Charges      CHF 39'786'793.-      Revenus CHF 42'316'694.-**

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, le chapitre est accepté.

**Crédit d'extensions des Services Industriels      pages 85 à 89**  
**pour un montant de CHF 6'016'535.-**

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, le chapitre est accepté.

**Plan d'investissement 2017-2021      pages 102 à 105**

La discussion est ouverte.

M. David SAUGY demande la parole dans le but de faire voter le plan d'investissement.

Mme la Présidente lui répond que celui-ci n'est pas voté selon l'article 99 du règlement du Conseil. Il figure au budget mais n'est pas voté.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

La discussion générale finale est ouverte.

M. Alexandre DEMETRIADES se permet de revenir sur les propos de M. Joly en préambule au débat car, en tant que Député, il a été interpellé. Il lui précise que le rôle d'un député au Grand Conseil vaudois, ou d'un municipal, est de rattraper les pots cassés de la politique fédérale. Il cite l'exemple des chômeurs attaqués qui passent ensuite à l'aide sociale d'où un report de charges des entreprises et des employés sur les communes ou les collectivités locales, des attaques sur le budget concernant les aides aux primes, charges ensuite reportées sur les cantons, des attaques sur les conditions d'octroi de l'assurance invalidité, ou encore la baisse de budget de l'AI, charges reportées sur les cantons et les communes, des attaques sur les retraites qui génèrent une augmentation du chômage de personnes qui in fine passeront au social, charges payées par les cantons et les communes. Il remercie les électeurs de penser à ceci lors des élections fédérales de 2019. Il encourage les Conseillers à accepter le budget.

M. le Municipal Claude ULDRY, suite à la remarque de M. Udasse lors de la discussion sur le plafond d'endettement, signale que le Conseil a de la chance d'avoir une COFIN comme celle de Nyon car, par exemple à Morges, la COFIN fait le travail par email. En comparaison, à Nyon, elle a fait 8 séances en visitant tous les services et tous les municipaux. Par exemple, à la page 5 du rapport, concernant les effets défavorables à prévoir, la COFIN a bien travaillé et s'est posé les bonnes questions. Elle a remarqué que l'avenir n'est pas rose et il fait remarquer que d'année en année, il n'y a pratiquement aucune question au Conseil communal car la commission a fait un excellent travail.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.



Au vote, le Conseil décide par 83 oui et 4 abstentions :

1. d'adopter le budget ordinaire de la Ville de Nyon pour l'année 2017 dont les totaux se présentent comme suit :

Charges	CHF 202'610'860.-
Revenus	CHF 194'654'728.-
<b>Excédent de charges</b>	<b>CHF 7'956'133.-</b>

2. d'accorder à la Municipalité les montants relatifs aux extensions des Services industriels pour l'année 2017, soit :

Service des eaux	CHF 2'008'000.-
Service de l'électricité et de l'éclairage public	CHF 3'017'535.-
Service du gaz	CHF 991'000.-
<b>Total des extensions</b>	<b>CHF 6'016'535.-</b>

Les participations des tiers et subventions viendront en déduction de ce montant.

Ces montants seront portés en augmentation du capital de dotation des Services industriels et amortissables selon les règlements en usage pour chacun des secteurs concernés.

3. de prendre acte du plan d'investissements 2017-2021.

## **8. Propositions individuelles**

Mme la Présidente profite de ce point, suite à la remarque de Mme la Municipale Stéphanie SCHMUTZ concernant la sonorisation, pour remercier pour leur travail les deux personnes qui suivent régulièrement le Conseil dans la régie.

M. Victor ALLAMAND revient sur le précédent Conseil, lors duquel nous avons entendu Monsieur le Syndic au sujet de la responsabilité de notre Conseil pour le manque d'aménagement à la Poste de la route de St-Cergue, conclure ravi « Pas d'argent, pas de projet (d'aménagement) ». Le 11 novembre 2013 déjà, Monsieur le Syndic accablait le Conseil de 1999, en soulignant que « ce Conseil qui a adopté simultanément le plan de quartier, le règlement du plan de quartier et le texte des conventions. En 1999, personne n'a vu les contradictions entre le plan de quartier qui parle de cession gratuite (des terrains) et les conventions qui ont un prix de CHF 100 à 150.-/m<sup>2</sup> ». Il se demande si la Municipalité l'avait remarqué. Pour preuve, les propos en 2013, de M. Guy-François Thuillard qui disait que « (...) si les deux actes sont équivalents en poids juridique, pourquoi privilégier l'un par rapport à l'autre. En définitive, si l'un doit être payé et l'autre est gratuit, M. Thuillard avait envie de privilégier le gratuit et se demandait pourquoi la Municipalité veut continuer à dépenser de l'argent pour des promoteurs qui se sont déjà grassement enrichis sur cette opération ». Finalement sous la pression, nous avons tout acheté et probablement aussi payé les arbres que les promoteurs devaient planter. M. Allamand fait remarquer que c'est toujours la faute de notre Conseil. Soit parce qu'il a pris acte, soit parce qu'il a accepté ou qu'il a refusé. Quand on a compris cela, on a compris la moitié de la politique. Néanmoins, il convient de se souvenir qu'après une étude en 2003 puis une autre étude en 2012 de CHF 140'000.-, est arrivé le préavis 120/2013, qui a fait l'objet d'innombrables discussions, de trois amendements, d'un sous-amendement, sans clivage gauche - droite, d'un quasi chantage des promoteurs qui a été relayé par l'Administration générale à la commission durant ses séances, chantage qui se perpétue en 2016 pour l'ouverture du WC public. Cela a marché une fois, il se demande pourquoi se priver.

Le préavis N° 120 demandait l'acquisition de parcelles, la réalisation du parc, un chef de projet pour 4 ans, soit CHF 4 millions avec le travail des services de la Ville. Il se demande si ce n'est pas le devoir du Conseil communal de limiter tant de dépenses en faveur de promoteurs qui, dans leurs rêves les plus fous, n'ont jamais imaginé voir l'entretien, sous leur murs et au-dessus de leurs garages, effectué par la Ville sans frais pour eux. Il est certain que Monsieur le Syndic trouvera rapidement de l'argent, précédemment attribué ailleurs, pour poser sans tarder un petit enrobé devant la Poste.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT lui rappelle que M. Guy-François Thuillard faisait partie de la Municipalité qui avait adopté le plan de quartier et le projet de convention. Concernant les arbres, il précise qu'une répartition tout à fait correcte a été faite avec les promoteurs. Certains terrains ont été acquis gracieusement conformément à la convention. Il estime que ce n'est pas correct d'utiliser le terme de « chantage » dans le cadre des rapports. Il se trouve que ce projet a duré de très longues années, que tous les intervenants ont changé, tant du côté de la Municipalité que des promoteurs. Quand des projets durent aussi longtemps, il y a parfois des situations difficiles. Quant à sa remarque de trouver de l'argent ailleurs, il lui fait remarquer que si le Conseil refuse spécifiquement d'accorder un budget pour réaliser quelque chose et que l'on trouve l'argent ailleurs pour le faire quand même, les Conseillers vont se lever pour dire que l'on se moque d'eux. En gros, quoi qu'ils fassent, ils font faux. Ils reviendront un jour, plus tard, avec une proposition. Ils se doivent de respecter les décisions du Conseil.

M. Jacky COLOMB lui rappelle que le Conseil communal avait refusé d'aménager toute la place avec des ornements signalant l'entrée du parc de la Morâche. Cependant, le petit bâtiment Hubacher était en démolition et il lui semble logique qu'à la fin de cette démolition on ait tout simplement rebouché le trou d'une manière convenable. Il ne s'agit pas de dire « on ne veut pas la place, mais faites-la quand même », il s'agit de démolir un bâtiment et remettre le terrain en état. Ces 30 ou 40 m2 de bitume étaient tout à fait normaux à cet endroit. Il estime que l'on joue sur les mots.

Mme Aurélie BODEMAN fait remarquer que le temple est terminé, ses alentours sont pavés et la fin de la rue du Collège a perdu son passage piétons. Elle demande la date de son retour pour la sécurité des écoliers.

Mme la Municipale Roxane FARAUT LINARES lui précise que cette zone va passer en zone 20 km/h de rencontre et les piétons seront prioritaires. Ils feront en sorte que les voitures n'ont plus envie de circuler à cet endroit.

Mme Doris ULDRY intervient au sujet de la palissade de chantier qui empiète sur le trottoir à la route des Tattes d'Oie. La visibilité pour sortir de la Suetz ou des Tattes d'Oie 32 à 36 est nulle. M. Claude Farine est déjà intervenu sur le sujet pour le manque de visibilité. Les piétons et les cyclistes sont obligés de cohabiter uniquement sur la partie réservée aux vélos car la palissade prend la moitié de la place. Elle demande à la Municipalité de faire enlever cette palissade du trottoir dans les plus brefs délais pour la sécurité de la mobilité douce.

Mme la Municipale Roxane FARAUT LINARES lui précise que l'excavation n'est pas loin du bord du terrain et il n'y a pas d'autre choix que d'avoir cette emprise sur le trottoir car une grue va être posée. Il s'agit du même cas en bas de la Morâche. Ce chantier nécessite cette emprise sur le trottoir.

M. Jacques HANHART, en tant qu'artisan du bâtiment, n'est pas d'accord avec ce genre de réponse. Ce n'est pas parce que le constructeur veut faire son chantier à ras la route que l'on doit autoriser l'empiètement. Le cas est similaire au bas de la Morâche. On a réussi à poser des containers, mais la grue empiète sur le trottoir. Normalement un passage pour les piétons était faisable. Dans certaines villes, les grues sont mises sur un châssis. Il précise encore qu'à Chantermerle, une parcelle a été construite au ras de la route sans empiéter sur celle-ci. Il suffit de répondre négativement à la demande d'empiètement.

M. Olivier MONGE a quelques questions de l'ordre informatif au sujet des toilettes publiques pour notre Conseil vu que la nouvelle Municipalité continue à faire avancer les dossiers. A propos des WC de la Morâche, cela fait plus d'une année que la Ville de Nyon a mis en place des magnifiques WC, restés inutilisables. Une servitude de passage publique bloquait ce dossier. Il demande si nous verrons bientôt le bout de la canalisation, si on a une idée de planning à ce sujet. Concernant l'amélioration de la signalétique, il fut un temps où M. Mayor a promis des indicateurs pour mieux trouver les WC publics, ainsi que des repères sur des plans de ville, ceci pour fin 2015. L'aménagement des espaces publics, la signalétique et le mobilier urbain font partie d'un projet en cours. Il demande l'état d'avancement de ces projets. Concernant la suppression des WC Bel Air, il souhaite savoir si cela engendrera un fléchage

pour mieux trouver ceux encore en fonction. Concernant les partenariats public-privé, dans la presse il y a eu une information selon laquelle l'établissement « Les Brasseurs » met ses installations à disposition pour les touristes. Il demande comment le touriste peut le savoir, vu qu'il n'y a aucune indication. Enfin, il demande comment les choses seront organisées lors des nocturnes avant Noël, et autres fêtes à la place du Château, rue de la gare, vu qu'un certain nombre de personnes l'avaient interpellé lors de la distribution de la galette des Rois en janvier 2016.

Il revient également sur son intervention au début de l'année sur le fait que l'on envoie les élèves du collège de Roche-Combe louer du matériel pour les camps de ski à Gland, s'ils en ont besoin, sans mentionner que c'est aussi possible à Nyon. Les élèves sont passés du Rocher à Marens et le courrier aussi. Donc par courrier le 2 décembre dernier, la même situation s'est représentée. Sans parler de développement durable en termes de déplacements, il trouve dommage que l'on ne soutienne pas les commerçants nyonnais, tout aussi compétents qui plus est.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT lui précise que les WC à la Morâche seront bientôt ouverts, il fallait un transfert de servitude qui nécessite une mise à l'enquête. Ils attendent la fin de celle-ci et dès le résultat connu, ils pourront passer chez le notaire et raccorder les WC.

M. le Municipal Claude ULDRY lui précise concernant la signalisation des WC du parking Bel-Air, qu'une demande a été faite au chef de projet ainsi qu'à l'entreprise qui fait les travaux. Si cela n'a pas encore été fait, il s'en excuse et va s'en occuper le lendemain.

M. David VOGEL tient à féliciter la Municipalité pour la suppression du feu en bas du chemin de Bourgogne. Il y a deux ans, il avait fait la même demande et le Municipal lui avait expliqué qu'il ne comprenait rien, ni aux feux, ni à la circulation. Apparemment tout d'un coup il comprend des tas de choses et cela va beaucoup mieux.

M. Yvan RYTZ signale qu'une enveloppe de CHF 32 millions, composée de CHF 27 millions de la Confédération et CHF 5 millions du Canton est à disposition pour la rénovation des bâtiments. Cette enveloppe substantielle, à laquelle la commune a droit, peut couvrir jusqu'à 20 à 30% des coûts pour des rénovations énergétiques du parc immobilier communal. Il serait de bon augure de profiter de cette enveloppe et il se réjouit de voir les préavis tomber pour rénover le patrimoine des bâtiments de la ville.

M. Jacques HANHART reconnaît que c'est magnifique d'avoir autant de millions à dépenser, par contre, il faudrait diminuer la charge administrative. Par exemple, quand une subvention pour isoler un bâtiment est demandée, il faut donner le bulletin de livraison de l'isolation en plus de la facture. Il y a un travail administratif, qui pour des petites maisons, est totalement surfait. Un travail de simplification est à faire. Si une demande est également faite à la commune, il faut un dossier complet pour le canton et un autre pour la commune car les informations ne peuvent pas transiter de l'un à l'autre.

M. Victor ALLAMAND aimerait remercier et féliciter les Municipalités d'avoir choisi de rénover le temple, et également d'avoir décidé de fêter l'événement de brillante manière. La population ne s'est pas trompée, elle était présente en grand nombre. Il a fallu doubler, voire tripler certaines prestations. La Municipalité a choisi de confier la partie officielle à un plumitif qui n'était pas le mieux placé pour savoir qui faisait quoi. Ainsi, il a été oublié un architecte sur deux ; le facteur d'orgue qui avait parcouru 12 heures de voiture pour être présent ; ainsi que plein de gens très pointus dans leurs spécialités, l'un d'eux enfant de Nyon. Heureusement, tous ces gens sont intelligents et modestes, ils n'ont pas l'ego démesuré. Il est souhaitable, qu'à l'avenir, une telle partie officielle soit préparée par une personne qui connaisse le dossier, par exemple l'Architecte de la Ville.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT est satisfait des compliments du sacristain Allamand qui n'avait pas le code pour faire sonner les cloches au bon moment, mais en même temps de le traiter de plumitif en disant qu'il a oublié de féliciter des gens, il n'apprécie pas. Il s'agissait d'une église protestante et ils ont évité la litanie de tous les saints de l'église catholique, raison pour laquelle il n'a pas infligé à toute l'assistance la longue liste de toutes les

personnes qui avaient d'une manière ou d'une autre contribué à cette magnifique réalisation. Par contre, ils leur ont fait savoir qu'ils étaient très satisfaits.

Le sacristain ALLAMAND précise qu'il connaissait le code mais la manifestation, telle qu'organisée par l'Administration générale, a réussi à planter le système informatique des cloches et il a fallu sonner les cloches à l'ancienne, ce qui a provoqué un petit décalage.

M. Stéphane DELLEY était intervenu au mois de février concernant l'intersection de la rue Juste-Oliver avec la rue Jules Gachet par rapport aux voitures qui se garent sur le trottoir. Il avait été question de mettre des potelets et souhaite savoir où en est le projet car des voitures se garent toujours à cet endroit. De plus, maintenant, des véhicules traversent la rue Jules Gachet depuis la place de la gare. Par ailleurs, au niveau des passages piétons à la gare, énormément de véhicules passent au feu rouge et il demande des contrôles plus fréquents afin d'éviter un accident.

**9. *Préavis N° 23 concernant les crédits supplémentaires 2<sup>e</sup> série au budget 2016 - Demande d'un crédit supplémentaire de CHF 101'000.- au budget 2016.***

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

**10. *Rapport municipal N° 24 rapport intermédiaire concernant l'état d'avancement du préavis N° 199/2011 « Optimisation énergétique des bâtiments communaux »***

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

**11. *Préavis N° 25 concernant l'hôtel de police - Mise en place d'un Centre d'intervention régional et construction d'un Hôtel de police permettant de regrouper police et pompiers à Champ-Colin - Demande d'un crédit de CHF 140'000.- TTC pour l'organisation d'un appel d'offres de prestations d'architecture suivi d'un avant-projet chiffré.***

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

**12. *Postulat de M. Sacha SOLDINI & Consorts intitulé « Nyon, ville pilote en matière d'accueil des requérants d'asile / Version 2.0 »***

Avant l'ouverture de la discussion, M. Sacha SOLDINI remercie M. le Syndic de lui avoir répondu par voie de presse, en précisant qu'étant donné que la même question avait été posée il y a trois ans, il aura la même réponse. Vu qu'il ne s'agit pas vraiment de la même question, il espère avoir une réponse différente de cette Municipalité qui n'est pas la même non plus.

La discussion est ouverte.

M. Pierre WAHLEN fait remarquer qu'il y a trois ans, le groupe des Verts acceptait de renvoyer ce même postulat à la Municipalité dans la mesure où il leur semblait que cela pouvait être une proposition complémentaire, mais qu'elle ne pouvait se substituer d'aucune manière à la construction d'un foyer pour les migrants. Il est par ailleurs assez troublant de constater qu'exactement trois ans plus tard, les mêmes protagonistes agissent de la même manière :

- Travail laborieux de la commission chargée d'examiner le préavis N° 121 pour l'octroi d'un DDP à l'EVAM (5 mois pour déposer deux rapports)
- Court-circuitage du travail de la commission chargée d'examiner ce préavis par le dépôt d'un postulat signé par des membres de la commission
- Une présidente de commission, désormais Présidente, qui s'insurge contre le procédé voulant que des membres de la commission soient signataires alors que la commission est au travail ...

Trois ans plus tard on prend les mêmes et on recommence. Pourtant, nous devrions nous réjouir de ce postulat. Tous les membres de notre assemblée paraissent en effet soucieux de trouver une solution à l'accueil des migrants. La réalité est malheureusement, sans aucun doute, différente. Il se demande comment faire en effet le lien entre les déclarations publiques faites par les membres de l'UDC en septembre dernier devant M. Le Conseiller d'Etat Leuba et le texte qui nous est soumis aujourd'hui. D'un côté, des attaques virulentes contre la politique de la Suisse et du canton en matière de migration, politiques jugées trop laxistes, des attaques contre les coûts liés à l'accueil des migrants jugés trop importants et enfin les requérants érythréens traités de déserteurs et priés de rentrer chez eux séance tenante. Ces paroles ont été entendues de membres de cette assemblée. De l'autre côté une proposition apparemment généreuse, quoi de mieux qu'offrir à chacun des requérants ou à sa famille un appartement. Pourtant en réalité ces deux discours recouvrent une même et unique vérité et ne doivent tromper personne : celle d'éviter de répondre à nos obligations légales et morales par des mesures dilatoires.

Chacun sait en effet que les propositions contenues dans ce postulat sont inapplicables: elles ne correspondent ni aux nécessités de l'EVAM ni surtout à celles des migrants qui n'ont pas besoin en arrivant chez nous d'appartements, mais d'un foyer, c'est-à-dire d'un environnement dans lequel ils seront accueillis, pris en charge, accompagnés et aidés dans leurs démarches quotidiennes. Il s'agit d'une situation transitoire avant que chacun ne trouve un certain degré d'autonomie. Inapplicables parce qu'impossibles à mettre en œuvre : comment convaincre en effet des propriétaires d'augmenter les 25% actuels d'appartements à loyer modérés sans mettre en péril les indispensables équilibres financiers des promotions ? Inapplicables enfin parce que loger tous les migrants dans des appartements seraient trop onéreux et sans doute un bon prétexte pour attaquer l'EVAM dispendieuse des deniers publics.

Ce qui devrait indigner les signataires de ce texte, ce ne sont pas les conditions offertes à ces hommes, à ces femmes, à ces enfants dans les foyers, comme on l'a entendu dire devant les caméras d'une presse complaisante, mais les conditions dans lesquelles vivent les migrants pendant plusieurs mois dans des abris de protection civile. Il demande aux signataires du Centre-droit, s'ils se préoccupent réellement des conditions d'accueil des migrants, d'aider à construire ce foyer, d'aider à convaincre ceux qui s'y opposent en évitant de propager avec cynisme des solutions fallacieuses. Le groupe des Verts ne soutiendra pas le renvoi de ce postulat à la Municipalité mais propose à chacun de relire ou de lire le rapport municipal N° 195 qui contient toutes les réponses aux propositions contenues dans le postulat.

Mme Jessica JACCOUD fait part de la position du groupe socialiste. Sur le fond, la position du groupe reste inchangée entre la version 1.0 et la version 2.0. Cette position, connue et partagée avec l'EVAM, restera donc identique. Pour rappel, l'acceptation et la construction d'un centre d'hébergement est le préalable nécessaire à toute mesure alternative d'hébergement des migrants. Sur la forme également, le groupe socialiste est surpris du dépôt du postulat alors que le préavis d'octroi d'un droit de superficie à l'EVAM est encore à l'étude en commission, comme le mentionnait M. Wahlen. Ils sont d'autant plus surpris que de l'aveu même du postulant à la télévision locale, un des buts de ce postulat est clairement de faire retirer le préavis par la Municipalité. Elle pense que c'est une drôle de manière d'envisager la démocratie, pour le moins le débat démocratique de manière sereine et constructive. Cela étant, le groupe socialiste soutiendra, ou s'abstiendra, sur le renvoi en Municipalité afin que le postulant et ses consorts aient rapidement une réponse, étant précisé que le préavis N° 283, actuellement à l'étude est constitutif de réponses au postulat soit-il la version 2.0, 3.0 ou 4.0.

M. David VOGEL, en tant que membre terrible de la commission ayant également signé le postulat, donne quelques précisions, une lecture trop rapide pouvant faire croire, en ce qui le concerne, qu'il est opposé au centre de l'EVAM, rien n'est moins vrai. Il n'est personnellement pas opposé à ce centre et ne croit pas qu'il y aura une invasion de hordes ennemies qui vont s'installer longuement en ville de Nyon et nous mener à la désolation la plus totale. Il pense au contraire qu'accepter 1% de migrants dans une ville comme Nyon est non seulement supportable, mais un devoir moral, dans une ville et un pays privilégié comme les nôtres. S'il a signé ce postulat, c'est, parce que selon ses pronostics, la Municipalité va refuser le postulat, le Conseil communal, avec une gauche votant en bloc, quelques personnes du centre-droit votant avec la gauche sur ce sujet, acceptera à la raclette le centre et il y aura un référendum. Il risque fort d'être victorieux, attendu qu'il y a un bon tiers de personnes qui, par principe, ne veulent pas de centre EVAM à Nyon. Une partie des voisins sont croyants mais pas pratiquants et veulent bien d'un centre mais pas devant chez eux. D'autres sont sincèrement pour l'accueil mais pensent qu'il faut peut-être faire un peu autrement, tout en ne sachant pas comment faire. En l'occurrence, il pense que le centre risque d'être refusé en votation populaire et, pour lui, c'était un moyen, via ce postulat, d'encourager la Municipalité à, déjà, prévoir un plan B, attendu que le plan A, a assez peu de chance de passer.

M. Yves GAUTHIER-JAQUES, au vu de ce qui est en train d'être débattu, propose à M. Soldini de renvoyer le postulat à une commission plutôt que directement à la Municipalité.

M. Claude FARINE intervient auprès de Mme la Présidente, en mentionnant l'article 48, qui stipule que la commission rapporte en principe au maximum dans les six mois qui suivent le dépôt du préavis. Or, nous avons atteint les six mois, l'article précisant également que l'assemblée ou le Bureau peut, le cas échéant, lui impartir un délai pour le dépôt du rapport. Il demande si une décision a été prise à ce sujet.

Mme la Présidente lui répond que l'on est à quelques jours des six mois et la commission s'est engagée à déposer son rapport pour la prochaine séance.

M. Christian UDASSE se demande pourquoi il faut toujours faire comme le demande l'EVAM. En Italie, les migrants sont dans des maisons situées dans des endroits qui évitent le communautarisme. En France, on a hurlé sur François Hollande quand il a retiré les migrants à Calais pour les mettre dans des petits villages un peu partout. Ils sont placés dans des maisons qui évitent le communautarisme. L'EVAM à Nyon abritera des requérants qui ne seront pas renvoyés et qui resteront en Suisse. Il se demande pourquoi ne pas les intégrer tout de suite et il soutiendra M. Soldini.

M. Jacky COLOMB précise à M. Farine concernant les délais, que les dernières réponses ont été reçues de la part de la Municipalité il y a une quinzaine de jours seulement. Les questions avaient été posées il y a plus d'un mois, les réponses ont tardé à venir. La commission va se réunir encore une fois pour examiner les réponses. La commission n'est pas entièrement responsable de ce délai, cela provient des allers retours avec la Municipalité.

Mme Jessica JACCOUD revient sur l'idée de renvoyer le postulat à une commission. Chaque groupe a pu s'exprimer ici, elle ne pense pas qu'une commission fera changer les positions exprimées à de nombreuses reprises. Elle pense également qu'avec les bases arithmétiques présentes dans ce Conseil, le postulat sera renvoyé à la Municipalité. Afin que les réponses puissent être données sur le sujet, elle propose de garder l'idée initiale et de le renvoyer à la Municipalité.

M. Sacha SOLDINI trouve que le débat passionne et qu'il serait intéressant d'avoir l'avis de la Municipalité. Il ne veut pas être accusé de vouloir encore gagner du temps en le renvoyant à une commission et remercie Mme Jaccoud. Il demande le renvoi à la Municipalité pour avoir une réponse claire et précise de ce que pensent les Municipaux. Pour répondre à M. Wahlen, il n'est pas en train de faire un tour de passe-passe pour faire capoter l'EVAM. Il demande d'aller voir sur le site de l'EVAM ce que pensent les requérants d'asile des foyers. C'est effectivement la loi que de trouver des solutions d'hébergement en collaboration de l'EVAM, mais cela ne signifie pas forcément de construire un centre d'accueil. Tout le Conseil est unanime à vouloir répondre à la loi. Il maintient le renvoi en Municipalité pour gagner du temps.

M. le Municipal Maurice GAY reconnaît que les réponses ont nécessité une clarification afin d'être le plus précis possible. La Municipalité soutient le renvoi direct du postulat.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil approuve le renvoi à la Municipalité par 56 oui, 3 non et 27 abstentions.

**13. *Postulat de Mme Jessica JACCOUD et M. Pierre WAHLEN intitulé « Pour une augmentation des emplacements d'affichage à intérêt public »***

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Avant le vote, M. Alexandre DEMETRIADES demande que l'on respecte notre institution. Certes les Conseillers ne sont pas obligés de s'exprimer, mais certaines personnes refusent des propositions sans défendre leur position.

Au vote, le postulat est renvoyé à la Municipalité pour étude et rapport par 53 oui, 31 non et 3 abstentions.

**14. *Réponse à l'interpellation de M. Frédéric TSCHUY intitulée « Le bûcher d'Halloween. »***

La discussion est ouverte.

M. Frédéric TSCHUY remercie la Municipalité pour la réponse complète et il constate que l'on a respecté le règlement cantonal concernant l'utilisation du feu. Malheureusement, le jour choisi pour brûler ces arbres, un léger vent a déporté toute la fumée en ville, ce qui était malheureux. Par contre, à titre d'intérêt professionnel, il demande une information sur les maladies en cause.

Mme la Municipale Roxane FARAUT LINARES précise qu'il s'agit d'une demande systématique de brûler des arbres fruitiers ou des vignes. Aucune maladie n'a été identifiée, mais il s'agit d'une demande cantonale.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

**15. *Interpellation de Mme Jessica JACCOUD et M. Pierre WAHLEN intitulée « Quid du maintien des emplois à Nyon ? »***

La discussion est ouverte.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT ne revient pas sur le contexte, sur la réorganisation stratégique de Generali avec la délocalisation. Ils ont eu des contacts immédiats avec la direction de l'assurance qui avait préalablement eu un contact avec le canton qui est chargé de faire respecter le cadre légal par rapport à la loi sur le travail. La vente de la parcelle a été évoquée, il rappelle qu'il s'agit de la parcelle 3667 qui fait un peu moins de 5000 m2 et qui avait été vendue pour un montant de CHF 5 millions, ce qui correspondait au prix de la parcelle voisine utilisée pour une promotion immobilière. Aujourd'hui ils feraient sans doute un DDP, ce qui permettrait d'avoir quelques garanties supplémentaires par rapport à un éventuel changement d'affectation. Il précise que la Municipalité a tout de suite fait savoir qu'elle déplorait la décision de Generali, le maintien de l'emploi à Nyon étant un enjeu primordial. Des rencontres ont eu lieu avec la direction qui a été invitée à assumer leurs responsabilités sociales à l'égard de leurs collaborateurs. Ils les ont également enjointes à accepter d'entrer en dialogue avec les représentants du personnel. M. le Syndic a eu des contacts réguliers tant avec le syndicat qui avait quelques représentants du personnel qu'avec

la direction. Il rappelle qu'il s'agit d'un acteur très important de la vie économique locale. Il est primordial de maintenir à Nyon le siège romand de cette entreprise, raison pour laquelle il essaie d'obtenir des discussions avec les représentants des employés pour leur faire savoir leur empathie pour les familles touchées qui sont dans une situation angoissante et pour proposer leurs bons offices si nécessaire. Ils ont demandé à la direction de considérer Unia comme partenaire pour les négociations. Il y a eu une certaine résistance jusqu'à l'intervention bienvenue du Conseiller d'Etat Philippe Leuba qui a rappelé un certain nombre de règles par rapport au cadre légal, ce que semblait ignorer la partie suisse alémanique de la direction.

Les gens qui refuseront d'aller à Adliswil seront considérés comme démissionnaires, il s'agit donc en fait de suppression d'emplois. Ils ont demandé à la direction d'étudier la possibilité de réduire le périmètre de cette restructuration et voir si elle pouvait toucher moins de collaborateurs. Ils apportent un soutien aux représentants du personnel et sont très attentifs à leur sort mais le rôle de la Municipalité est d'agir dans un esprit constructif dans le respect du dialogue des deux parties. Ils espèrent aujourd'hui que la direction de Generali va assumer sa responsabilité d'employeur en proposant des solutions qui soient convenables à la fois pour les gens qui acceptent d'aller à Adliswil et pour ceux qui refusent. Il a proposé ses bons offices si tel était nécessaire et reste très attentif en étant à la fois en contact avec la direction et avec le syndicat.

M. Christian UDASSE tient à féliciter les auteurs de cette interpellation. Il faut que tout le monde soit conscient que la classe moyenne est, aujourd'hui, touchée en Suisse. Elle le sera de plus en plus, c'est mathématique. Il revient à son intervention concernant le plafond d'endettement, et il est clair qu'il faut prévoir moins d'entrées fiscales ces prochaines années et plus de charges sociales. En cela cette interpellation ne fait qu'exprimer la préoccupation des Nyonnais. Une autre chose importante, est que l'on parle d'une entreprise nyonnaise mais on ne parle pas des Nyonnais qui travaillent en ville ou à l'extérieur et qui sont au chômage. Nous devons être conscients que les vaches grasses sont finies.

M. Philippe GLASSON pense important que l'on se batte pour le maintien de ces emplois dans la ville de Nyon, mais il mentionne également le fait que Generali est un employeur de dernière catégorie avec des moyens et des méthodes souvent catastrophiques. Il suffit de demander aux dames des call centers qui ne peuvent pas aller aux toilettes durant les heures de travail. Il s'agit d'un employeur qu'il qualifierait de pervers. Pendant qu'on essaie de limiter la perte d'emplois, il lui semble également important d'insister sur le fait que les conditions de travail de ceux qui restent à Generali soient améliorées.

Mme Jessica JACCOUD souhaite remercier la Municipalité pour sa réponse immédiate. Elle comprend sa position consensuelle qui est développée, mais en tant que représentante politique d'un groupe de gauche, elle est surprise de ne pas avoir une position un peu plus combative et plus présente auprès du personnel qui va subir des moments difficiles. Son groupe attendait une position plus forte et plus affirmée dans le soutien aux travailleurs. Cela étant, elle accueille avec plaisir les remarques formulées par ses préopinants et les propos de M. Glasson qui, elle en est sûre, soutiendra ses députés afin qu'ils acceptent les augmentations de budget pour les contrôleurs au travail.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

## **16. Divers en rapport avec la séance.**

Concernant le trottoir aux Tattes d'Oie et malgré les explications de Mme la Municipale Roxane FARAUT LINARES, Mme Doris ULDRY réitère sa demande à la Municipalité de rendre le trottoir aux piétons et à la mobilité douce. Ils sont élus pour le bien de la population et pas pour rendre la vie des promoteurs plus agréable. Cette parcelle est bien assez grande pour que le promoteur s'organise uniquement sur sa parcelle. C'est extrêmement dangereux, beaucoup d'enfants passent en trottinette, en vélo ou à pied. La sortie du parking des Tattes d'Oie 32 à 36 n'a aucune visibilité sur les vélos qui arrivent et cela n'est pas acceptable pour un promoteur de fermer le trottoir de toute la largeur pendant de nombreux mois.



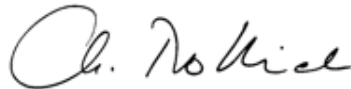
La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente passe la parole au Syndic qui remercie les Conseillers pour leur engagement et dresse un bilan de l'année (*texte en annexe*).

L'ordre du jour étant épuisé, Mme la Présidente lève la séance à 22h10.

La séance est suivie de la traditionnelle verrée de fin d'année offerte par la Municipalité au Château

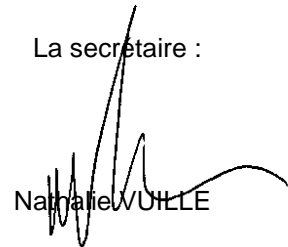
#### CONSEIL COMMUNAL DE NYON

La Présidente :



Christine TROLLIET

La secrétaire :



Nathalie WULLE

Annexe : discours M. le Syndic Daniel ROSSELLAT

## **Discours du Syndic lors de la séance du Conseil communal du lundi 12 décembre 2016**

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Au terme de cette année 2016 et six mois après le début de cette nouvelle législature, je tiens à adresser un grand merci à tous les membres du Conseil communal, pour votre engagement en faveur de notre Ville.

Cette dernière séance de l'année m'offre le privilège et le plaisir de vous exprimer les remerciements de la Municipalité pour la confiance accordée et vous dire sa considération pour tout le travail que vous avez accompli.

C'est également l'opportunité de dresser un rapide bilan de l'année écoulée.

2016, c'est tout d'abord la fin d'une législature dont le bilan peut être qualifié de positif. Le travail accompli au cours des dernières années a permis à Nyon de poursuivre sa mutation et de poser les fondations pour accompagner son développement. Mais d'importants défis restent à relever.

2016, ce sont ensuite de nombreux temps forts, parmi lesquels bien évidemment les élections communales et l'entrée en fonction des nouveaux élus. La pose de la première pierre du complexe scolaire et sportif du Reposoir et celle du complexe scolaire du Couchant. Le lancement du chantier du nouveau quartier des Jardins du Couchant, la réalisation d'une auberge de jeunesse, le sauvetage de la télévision régionale NRTV.

En ce qui concerne les manifestations, la fête d'inauguration du skate-parc, la journée romaine, le championnat du monde universitaire de triathlon - premier championnat du monde organisé à Nyon tous sports confondus - et bien sûr plus récemment les festivités de réouverture du temple. Des événements qui furent autant de succès.

2016, c'est encore l'élection de Christine Trolliet, première femme à présider l'organe délibérant depuis Jeanne Prahin en 2001.

Durant cette année, la Municipalité a déposé 59 préavis et rapports devant votre Conseil, contre 54 en 2015. Depuis le début de la nouvelle législature, nous avons déjà déposé 25 préavis et rapports.

Au-delà des chiffres, il faut souligner l'importance des projets acceptés par le Conseil communal. La construction d'une seconde salle de spectacles à Usine à Gaz – Rive » qui reste pour l'instant bloquée par des recours. Mais nous voulons rester optimistes et espérer une solution extra-judiciaire.

La participation de Nyon à la mise en œuvre du Dispositif d'investissement solidaire de la région yonnaise (DISREN), l'adoption des plans des quartiers «En Clémenty», ou pour «Le Stand» avec l'octroi d'un droit de superficie en faveur de la Coopérative de l'habitat associatif (CODHA) : tout cela et beaucoup d'autres préavis ont été votés en cette année 2016 et c'est une performance !

Ce rythme soutenu confirme les besoins urgents et importants de notre ville en mutation, mais ce bilan souligne aussi l'efficacité de notre administration communale. Car il ne faut pas sous-estimer l'intense activité déployée pour le fonctionnement de notre Ville et toutes les prestations à la population yonnaise.

Que nos collaborateurs et collaboratrices soient ici remerciés pour leur excellent travail et nos chefs de Service félicités pour leur contribution à tous ces projets réalisés.

Depuis début janvier, et jusqu'à ce jour, la Municipalité a pris 888 décisions lors de 41 séances, soit 68 décisions de plus que pour la même période l'an dernier.

Je tiens à remercier ici mes collègues de l'exécutif pour leur engagement et de leur dévouement en faveur de nos concitoyens. Et je tiens à souligner que la nouvelle Municipalité fonctionne très bien dans un esprit constructif et collégial.

Enfin, je me plais à relever la qualité de nos relations avec le Conseil communal. Je profite ici de remercier, au nom de la Municipalité, Claude Farine et Christine Trolliet, les deux présidents de votre Conseil en 2016. Je les remercie vivement pour leur collaboration dans un excellent climat de confiance.

Et un grand merci aussi aux membres de votre Bureau et aux membres des deux commissions permanentes des Finances et de Gestion qui effectuent un énorme travail tout au long de l'année.

#### Regard sur le futur :

Après ces regards sur 2016, il nous faut évoquer les perspectives pour l'année à venir.

Il reste 10 préavis et rapports à l'étude, dont 3 déposés ce soir, et il est d'ores et déjà prévu de déposer cinq nouveaux préavis et rapports en janvier prochain.

Sur le plan financier, on peut dire que la situation, sans être idéale, reste relativement favorable. Nous sommes dans une région privilégiée par un remarquable développement économique, mais nous devons rester très attentifs car certains nuages pointent à l'horizon.

Vous venez de voter un budget déficitaire pour 2017 et vous savez que notre marge d'autofinancement est un peu trop limitée pour faire face aux investissements déjà décidés ou à venir.

Le nombre de projets en cours de réalisation et plusieurs grands chantiers en cours ou à l'horizon engendreront inévitablement une augmentation de notre endettement. Mais nous n'avons pas le choix : nous devons faire face à nos responsabilités.

Des centaines de logements sont en construction. Certaines infrastructures vont accompagner ce développement, et il reste encore des efforts à consentir pour des équipements en faveur des transports, de la sécurité, du sport, du social ou de la culture.

Nous y reviendrons en début d'année prochaine, lorsque la Municipalité vous présentera son programme de législature, sur lequel elle travaille depuis déjà depuis le mois de septembre.

A vous toutes et tous, à mes collègues de la Municipalité, je voudrais vous souhaiter de belles fêtes de fin d'année 2016. J'exprime le vœu que cette nouvelle législature soit une opportunité d'un débat riche mais digne sur les enjeux pour Nyon et ses habitants ces prochaines années.

A l'issue de cette séance, la Municipalité a le plaisir de vous inviter à la traditionnelle verrée qui vous est offerte au Château. Le public, tout comme les représentants de la Presse, que je salue et remercie au passage pour la couverture de nos travaux, sont évidemment les bienvenus.

Daniel Rossellat